

Critères d'admissibilité et d'évaluation des colloques

Critères d'admissibilité

Pour être transmise au comité scientifique, une proposition de colloque doit respecter les cinq critères suivants :

1. *À l'université* : être soumise par un-e- professeur-e-, par un-e- chargé-e- de cours titulaire d'un doctorat ou par une chercheuse ou un chercheur établi-e- (y compris les postdoctorant-e-s et les professionnel-le-s de recherche titulaires d'un doctorat);
Au collégial : être soumise par un-e- professeur-e- ou par une chercheuse ou un chercheur établi-e- titulaire au minimum d'un diplôme de maîtrise;
Milieus autres : être soumise par un-e- professionnel-le- de recherche ou par une chercheuse ou un chercheur établi-e- titulaire d'un doctorat;
2. Présenter une liste de conférencières et conférenciers pressenti-e-s provenant de divers établissements et institutions, avec un maximum de 50 % d'un même établissement ou d'une même institution (cette pluralité devra aussi se refléter dans le programme final si le colloque est accepté);
3. Être rédigée en français, la langue officielle du congrès (voir la [politique linguistique](#));
4. Être soumise avant le lundi 10 octobre 2022 à 23 h 59; aucune proposition ne pourra être transmise après cette date;
5. Être soumise au moyen du formulaire en ligne et enregistrée en mode final. Les propositions envoyées par courrier électronique ou par voie postale ne seront pas transmises au comité scientifique.

Règlements généraux

1. Une même personne ne peut soumettre plus de deux propositions de colloques en tant que responsable principal-e- (colloques scientifiques et/ou *Enjeux de la recherche*);
2. Les décisions du comité scientifique sont sans appel.

Critères d'évaluation

L'évaluation sur 50 points se fondera sur cinq critères :

1. L'importance et l'originalité de la problématique proposée (15 points);
2. La pertinence scientifique et/ou sociale de la problématique du colloque (10 points);
3. La pertinence du format du colloque (5 points);
4. Le statut et le nombre de conférencières et conférenciers pressenti-e-s. Avoir un minimum de cinq contributions (confirmées ou non) (10 points);
5. La compétence et l'expérience de la ou du responsable dans l'organisation de colloques scientifiques (10 points).

Voir : <http://www.acfas.ca/evenements/congres/appel-propositions>